

## **REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MADAME FRANCOISE CHAIGNAT, DEPUTEE (PDC), INTITULEE « JURA & TROIS-LACS – RETOUR SUR INVESTISSEMENT » (N° 3006)**

L'auteure de la question écrite relève que le nombre de nuitées enregistrées dans le canton du Jura est en baisse pour la deuxième année consécutive. Sur la base de ce constat, elle s'interroge quant à la place donnée au canton du Jura dans les actions conduites dans le cadre de la promotion touristique menée par l'Association Jura & Trois-Lacs (ci-après J3L) et à la pertinence pour le Jura d'être partenaire de la collaboration intercantonale au niveau de la destination touristique.

Aux questions posées, le Gouvernement répond comme suit :

### **1. Combien le canton du Jura investit-il au sein de Jura 3 Lacs ?**

Lors de sa séance du 7 septembre 2016, le Parlement jurassien a octroyé un crédit d'engagement de 1'933'232 francs pour le financement de la convention de coopération intercantonale entre les cantons de Berne, de Neuchâtel et du Jura et J3L pour les années 2016 à 2019. Autrement dit, la contribution annuelle maximale du canton du Jura se monte à 483'308 francs. Sur ce montant la contribution générale représente 321'708 francs, à disposition de J3L pour la mise en place d'actions marketing au niveau de la destination dans son ensemble ainsi que pour la gestion administrative. Le solde, à savoir 161'600 francs, constitue la part dédiée du canton du Jura et destinée à la réalisation d'actions marketing spécifiques, par l'entremise de son office du tourisme.

### **2. Quelles sont les cibles de Jura 3 Lacs pour sa promotion touristique ?**

La promotion touristique réalisée par J3L vise à augmenter la notoriété de la destination, autour d'une image combinant authenticité, nature et environnement préservé. Les actions de marketing de J3L sont conçues afin de contribuer à maintenir et à fidéliser la clientèle suisse. L'association entend exploiter davantage certains segments de clientèle : les « DINKS » (Double Income No Kids), les « Best Agers », les familles ainsi que le tourisme d'affaires – MICE (« Meetings, Incentives, Congress, Events »). J3L souhaite également développer les marchés cibles à fort potentiel, notamment l'Allemagne et la France jusqu'ici peu exploités. L'accent a été mis sur le travail de relations de presse, qui permet d'obtenir le meilleur retour sur investissement avec les budgets à disposition. Le travail réalisé par J3L permet ainsi d'attirer des médias d'importance (Echappées Belles, le 13h de TF1, etc.). Ces différentes actions visent à accroître les retombées économiques par l'augmentation du nombre de visiteurs et par l'allongement des séjours.

### **3. Quels enseignements peut-on en tirer ?**

Les données statistiques consolidées à disposition démontrent que le canton du Jura a en réalité enregistré une augmentation des nuitées en 2017 de 0.2% par rapport 2016. Cette hausse concerne en tout premier lieu les campings. Les appartements de vacances et les chambres d'hôtes ont également vu le nombre de leurs nuitées augmenter. L'hôtellerie, quant à elle, enregistre une baisse de 2.6%. Il faut préciser que le nombre de nuitées enregistrées est un indicateur parmi d'autres. Pour apprécier la vitalité touristique du canton du Jura, il serait nécessaire de pouvoir évaluer l'excursionnisme. Cependant, faute de statistiques à disposition, il n'est pas possible de le faire.

Sur la base de la convention intercantonale, J3L s'est engagée à mettre sur pied un certain nombre d'actions marketing par année et à collecter de manière régulière les données caractérisant l'activité touristique. Elle entend ainsi assurer un suivi de l'évolution du secteur à l'échelle de la destination, ainsi que pour chaque région qui la compose.

**4. Le Gouvernement pense-t-il que les sommes allouées dans le cadre de Jura 3 Lacs sont utilisées de manière optimale ?**

La convention intercantonale entre les trois cantons et J3L stipule clairement que le versement des contributions générales et des parts dédiées est conditionné à l'acceptation du rapport de progression comprenant les objectifs et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Ce procédé, par des évaluations régulières, permet d'assurer un suivi rigoureux des objectifs fixés à l'association. En cas d'écarts, des explications sont exigées.

Avant de démarrer toute nouvelle négociation d'un prochain contrat de prestations, une évaluation d'ensemble de la période écoulée, assortie d'un bilan, sera effectuée. C'est dans ce cadre que le Gouvernement jurassien, en concertation avec les acteurs touristiques cantonaux, pourra apprécier la situation et, le cas échéant, revoir le cap à donner à Jura & Trois-Lacs.

**5. La courbe des nuitées observée dans le Jura est-elle la même que dans les autres régions couvertes par la promotion de Jura 3 Lacs ?**

Selon les résultats publiés, le nombre de nuitées enregistrées dans l'ensemble de la destination (y inclus le Nord-Vaudois et la région de Morat) est de 1'030'283 nuitées en 2017, soit une baisse de 0.9% (-9'089 nuitées) par rapport à 2016.

La situation est variable en fonction des différentes sous-régions et deux facteurs permettent notamment d'expliquer cette évolution :

- la conjoncture économique : à l'exception de la période estivale, la fréquentation hôtelière de la destination est portée par le milieu des affaires. Le ralentissement constaté dans le secteur horloger a eu une incidence sur le nombre de nuitées, en particulier durant le premier semestre ;
- la concurrence des nouvelles formes d'hébergements, chez les particuliers par exemple (notamment Airbnb), dont on constate une augmentation depuis 2014. Dans le cadre de la procédure de révision de la loi sur le tourisme, cette thématique sera examinée. Le Parlement sera saisi, durant le premier semestre 2019, d'un projet de révision de la loi, accompagné d'un message, qui présentera une appréciation circonstanciée de la situation.

En conclusion, sur le marché concurrentiel des destinations de vacances et de loisirs, le Gouvernement reste convaincu de la pertinence pour le canton du Jura de participer à la destination Jura & Trois-Lacs. Cela dit, le Gouvernement tient à souligner qu'il partage l'approche proposée par l'auteur de la question écrite et, avant d'entamer toute négociation en vue d'un renouvellement du partenariat avec J3L pour la période 2020-2023, il entend apprécier la situation sur la base d'une analyse documentée et circonstanciée sur les résultats atteints.

Delémont, le 29 mai 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
La Chancelière



Gladys Winkler Docourt